

**4. Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «**Protocole de rentrée des mouvements de jeunesse**»

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** – Madame la Ministre, en ce début de mois de septembre, les mouvements de jeunesse vont reprendre leurs activités. Les inscriptions sont nombreuses, les parents ayant été rassurés par le bon déroulement des camps d'été. Toutefois, aucune règle sanitaire n'avait encore été définie dans le contexte de la crise liée à la Covid-19. L'ensemble des mouvements de jeunesse ont dû attendre jusqu'à hier soir pour pouvoir finaliser leur programme. Pourquoi la réalisation de ce protocole a-t-elle été aussi tardive? Pourquoi ne pas l'avoir finalisé en même temps que le protocole relatif à la rentrée scolaire? Le protocole de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) – cet organisme relève des compétences de madame la ministre Linard – relatif aux mesures à prendre en cas de Covid-19 s'appliquera-t-il aux mouvements de jeunesse? J'ai lu différents articles de presse à ce sujet, mais je suis bien entendu impatient d'entendre votre réponse, Madame la Ministre.

**Mme Valérie Glatigny**, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Depuis le début de la crise sanitaire, je suis en contact régulier avec le secteur et c'est en concertation avec celui-ci que nous avons pu, au mois de mai dernier, établir un protocole permettant un déconfinement progressif. Cette concertation est constante. Ainsi, durant l'été, nous avons entamé une discussion avec les représentants du secteur au sujet du protocole de rentrée, l'objectif étant que celui-ci recouvre toutes les facettes du secteur de la jeunesse. Cet objectif n'a pas pu être totalement atteint puisque les secteurs de l'accueil temps libre (ATL) et de l'éducation permanente ne souhaitaient apparemment pas travailler sur la base d'un code «couleur», ce qui était par contre le cas du secteur de la jeunesse. Contrairement à l'été, où il s'agit surtout de stages ou de séjours, dès le mois de septembre, les jeunes ont accès à une très grande diversité d'activités. Il me semblait dès lors important que cette diversité puisse être prise en compte dans le protocole. Par ailleurs, afin de préparer le protocole pour la rentrée de septembre, il nous semblait important de tenir compte des enseignements de l'application du protocole d'été; en effet, il nous fallait attendre à la fois un retour scientifique sur l'efficacité des mesures mises en place et un retour du secteur sur ce qui pouvait être amélioré. Je puis vous indiquer que le protocole «jeunesse» a été soumis au Risk Management Group (RMG) la semaine passée et que nous l'avons adapté pour tenir compte de ses remarques. Il a été envoyé, hier, à l'ensemble du secteur, donc avant la reprise des activités qui, comme vous le savez, a lieu un peu plus tard que la rentrée scolaire. Nous avons entre-temps indiqué que le protocole d'été continuait à s'appliquer. Une procédure de gestion des cas de Covid-19 permettant aux acteurs de terrain de disposer d'une procédure à appliquer en présence de cas suspects était jointe au protocole d'été. Les retours sur cette procédure ont été positifs. La procédure établie par l'ONE pour l'ATL sera également applicable dès le mois de septembre dans le secteur de la jeunesse. Les mouvements de jeunesse pourront donc s'y référer.